



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 12/05/2022

Référence
2022_05_09

Objet de la délibération
Convention cadre pluriannuelle 2021-2023 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
35	22	28

Date de la convocation
05/05/2022

Date d'affichage
05/05/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022 et le 12 mai à 14 heures 30 minutes, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

### **Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CHALINE Nathalie, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, COLIN Christophe, CYRILLE Yves, DISSAUX Glen, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOULAOUIC Pascal, GOURVEZ Jean-Yves, GOUÉROU Jacques, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

### **Suppléant.e.s :**

Mme CHALINE Nathalie (de M. LE LORC'H Jean-Michel), MM : COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite), CYRILLE Yves (de M. POUPON Julien), DISSAUX Glen (de M. NÉDÉLEC Yohann)

### **Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. PICHON Ronan, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GUÉVEL Yann, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, GUILLORÉ Alexandra à M. LECLERC Patrick, QUIGUER Tifenn à M. CUILLANDRE François, MM : DU BUIT Yves à M. CAP Dominique, GIBERGUES Bernard à M. TREGUER Jean-François, GOURVIL Armel à M. ROUDAUT Stéphane

### **Excusé.e.s :**

Mmes : LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : BÈLE Christophe, GOURTAY Michel, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, NÉDÉLEC Yohann, POUPON Julien, QUILLÉVÉRÉ Bernard

### **Assistaient en outre à la réunion :**

Mmes DEMANGEON Luce, LE NAOUR Anne, MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, SIEH Tayeb-Alexandre

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme NICOLAS Gaëlle

### **Objet de la délibération :**

Convention cadre pluriannuelle 2021-2023 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°1

La convention cadre pluriannuelle 2021-2023 conclue entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa, approuvée par le Conseil du Pôle métropolitain du 6 mai 2021, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain, membre de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), pour la réalisation du programme partenarial justifié et explicité dans la convention.

En application de l'article 3 de la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 le montant de la subvention accordée par le Pôle métropolitain à l'ADEUPa s'établit, pour l'année 2022, à 215 775 € dont 30 765 € pour l'animation du Conseil de développement.

La subvention du Pôle métropolitain du Pays de Brest est versée en une seule fois sur présentation d'une demande de versement.

Les autres articles de la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 restent inchangés.

Les membres du CA de l'ADEUPa présents quittent la séance et ne prennent pas part au vote :

Mme BALCON Claudie

Mme MALGORN Bernadette

Mme MORVAN Anne-Sophie

Mme NICOLAS Gaëlle

M CUIILLANDRE François (pouvoir de Mme QUIGUER)

M GOSSELIN Jacques

M KERNEIS Mickaël

M LECLERC Patrick

M TALARMIN André

M TREGUER Jean-François

M GUEVEL, porteur du pouvoir de Mme BONNARD-LE FLOC'H ne vote qu'une fois

Il est proposé au Conseil de conclure un avenant à cette convention cadre 2021-2023 afin :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2022,

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

Décide de conclure un avenant à la convention cadre 2021-2023 afin :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2022,

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre